

# Les Sorabes à l'honneur

## Stanislaw Tillich, nouveau ministre-président de Saxe

Gérard Foussier / Jean Kudela

### Revue du dialogue franco-allemand Documents

Franzosen schreiben über Deutschland. Unsere französische Partnerzeitschrift *Documents* berichtet in ihrer Ausgabe 4/2008 anlässlich der Wahl des neuen Ministerpräsidenten von Sachsen über die Situation der Sorben in Deutschland; Stanislaw Tillich stammt nämlich aus einer sorbischen Familie. Jean Kudela und Gérard Foussier stellen die sorbische Minderheit vor. Jean Kudela unterrichtet Sorbisch am französischen *Institut National des langues et civilisations orientales* (INALCO) in Paris, das als einziges in Westeuropa Sorbischkurse anbietet.

Stanislaw Tillich est issu d'une famille catholique sorabe. Son père était travailleur forcé polonais, venu pendant la Seconde guerre mondiale en Haute-Lusace (Oberlausitz), dans le nord-est de l'Allemagne, où il épousera une Sorabe. Stanislaw Tillich est né en 1959 dans la commune est-allemande de Neudörfel (autrefois Nowa Wjeska). Il a suivi ses études au lycée sorabe de Bautzen. Outre l'allemand et le haut-sorabe, il parle le polonais et le tchèque. Son élection à la présidence du parti chrétien-démocrate et à la tête du gouvernement régional de Saxe remet la question de la minorité sorabe à l'ordre du jour.

Les ancêtres des Sorabes se sont installés vers le VI<sup>e</sup> siècle en Lusace, une région alors à faible densité de population depuis le départ des tribus germaniques. Entrée dans le Saint Empire romain germanique, la Lusace a fait l'objet de convoitises au cours des siècles: les rois de Bohême, la Maison de Brandebourg, la Hongrie, la Saxe, la Prusse, la RDA.

La langue sorabe est la seule langue slave qui a réussi à se maintenir dans l'espace germanique, el-

le est maîtrisée à l'oral comme à l'écrit par quelque 35 000 personnes et parlée – selon les différentes estimations – par 50 à 100 000 descendants des Slaves de l'Elbe qui ont résisté à la germanisation. Le régime nazi notamment avait interdit la langue sorabe pendant le III<sup>e</sup> Reich.

En Haute-Lusace dans la Saxe majoritairement catholique, aux confins de la Bohême, la variante dialectale proche du tchèque est parlée par une minorité. En Basse-Lusace dans le Brandebourg majoritairement protestant aux confins de la Silésie, la langue phonétiquement proche du polonais avec un lexique ressemblant au tchèque et à l'allemand est menacée de disparition. La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires reconnaît le sorabe comme langue régionale d'Allemagne. Dans certaines communes de Lusace, les panneaux de signalisation routière et les noms des rues sont formulés en sorabe et en allemand. La Lusace (Lausitz), appelée jadis la „Serbie blanche“, d'où parfois la confusion aujourd'hui encore en Allemagne entre Sorben (Sorabes) et Serben (Serbes), a en Allemagne la réputation d'une région arriérée, restée imperméable à la modernité et confinée dans la tradition de coutumes ancestrales. Qui dit Sorabe, pense aussitôt généralement à un certain folklore désuet, au kitsch de manifestations culturelles avec cavalcades en costumes d'époque et aux œufs de Pâques savamment décorés au pinceau fin. La proximité de la Bohême et ses villages à maisons en bois renforce les préjugés sur une contrée empreinte de traditions séculaires. Comme tous les stéréotypes, le grain de vérité cache une réalité différente. Les jeunes de Lusace écrivent leurs SMS en sorabe, ils ont bien sûr un passeport allemand, mais ils ne cachent pas leur identité sorabe. Dans certaines écoles l'enseignement se fait en sorabe, même les cours d'informatique, la langue est même „actualisée“ par la création de néologismes sorabes pour mieux commu-

niquer. Le taux de bilinguisme atteint presque 100 %. A Bautzen le seul journal sorabe *Serbske Nowiny* compte 2 000 abonnés et est subventionné par la Fondation pour le peuple sorabe, créée en 1991 conjointement par l'Etat fédéral, la Saxe et le Brandebourg afin de maintenir des institutions sorabes originales tant sur le plan culturel, éducatif que scientifique et de permettre le travail de prospective nécessaire. Dans un mémorandum, publié en février 2008 à Bautzen, les associations sorabes rappellent que *„tout au long des 1 400 ans de leur histoire, les Sorabes de Lusace ont dû subir des brimades et des interdictions à caractère nationaliste et chauvin, ainsi que les conséquences d'une politique d'extraction minière extensive, dont ont été victimes plus de cent villages depuis 1924“*. Par ce mémorandum, la minorité sorabe, qui a survécu à la main mise du „socialisme réel“ de RDA en s'adaptant et en résistant, revendique aujourd'hui la protection et la promotion de son identité, car l'assimilation et la germanisation n'ont cessé de réduire ce peuple autochtone reconnu par l'Allemagne.

En dépit de toutes les manifestations de sympathie, les institutions professionnelles et les associations sorabes reconnues se trouvent confrontées à un financement rétroactif qui *„compromet l'exécution des tâches les plus indispensables dans le domaine de la langue, de la culture et de la science et met ainsi en péril l'avenir du peuple sorabe“*. Pour l'année 2008, la Fondation pour le Peuple sorabe estime qu'elle ne peut faire face à ses objectifs, si elle n'obtient pas un minimum de 16,4 millions d'euros avec réajustement annuel en fonction de l'évolution des coûts: *„Il apparaît incompréhensible qu'un pays ouvert au monde comme l'est l'Allemagne fédérale, qui soutient et a ratifié tous les critères européens des droits des minorités, ne sache à ce point faire ce qu'il faut pour la promotion du peuple sorabe.“*

La Fondation souhaite donc que le gouvernement fédéral et le Bundestag, les gouvernements et diètes de Dresde et Potsdam fixent clairement les compétences en matière de soutien financier assuré aux Sorabes d'Allemagne et que les responsables politiques reconnaissent que le soutien des minorités nationales autochtones ne se réduit pas au seul soutien culturel défini par la compétence des Länder.

## Une minorité

La minorité sorabe a hérité de la RDA un statut d'autonomie culturelle qui a été inclus dans le Traité d'unification (point 14 du protocole additionnel) et confirmé en octobre 1991 par la création d'une Fondation pour le Peuple Sorabe en référence à l'article 35 du Traité. Ces textes garantissent *„la préservation et le développement de la culture et des traditions sorabes“* et sont complétés par les dispositions précises des Constitutions de Saxe (1992/ article 6) et de Brandebourg (1994/ article 25). Une dotation à prévoir dans le budget incombe pour moitié à l'Etat et pour moitié à deux Länder, (Saxe et Brandebourg). Mais cette dotation, primitivement fixée à 16,4 millions d'euros, a été réduite à 15,2 millions, dont 7,6 millions pour l'Etat, ce qui réduit automatiquement la participation des deux Länder. Même si le Brandebourg a récemment décidé de dégeler les 600 000 euros prévus et la Saxe a accepté de maintenir sa part de dotation, la situation est catastrophique pour les Sorabes qui vont devoir supprimer leur Ensemble national de Chant et de danse, licencier du personnel dans leurs institutions et renoncer à de nombreuses activités culturelles. Depuis des mois, les Sorabes ont utilisé toutes les dispositions et toutes les interventions que leur permet la législation allemande.